

PROJET D'ETABLISSEMENT



MULTI-ACCUEIL LOUS PITCHOUNS

Rue Chaix d'Estange
33790 PELLEGRUE
CDC du Pays Foyen

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	P3
I. LE PROJET SOCIAL.....	P4
II. LE PROJET EDUCATIF.....	P 6
A- Les valeurs portées par l'équipe.....	P6
B- Les besoins de l'enfant.....	P8
C- Le projet pédagogique.....	P9
D- Le développement durable au cœur de nos actions.....	P15
III. AUTRES ELEMENTS REGLEMENTAIRES.....	P16
A- Les prestations d'accueil proposées	P16
B- Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique	P18
C- Présentation des compétences professionnelles mobilisées	P19
• Actions d'analyse de pratiques	
D- Modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement.....	P22
E- Modalités des relations avec les organismes extérieurs.....	P23
• Actions de soutien à la parentalité.....	p 24

INTRODUCTION

Ce projet d'établissement est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et garantit une référence commune. Plus concrètement il sert de fil conducteur pour accompagner l'enfant lors des différents moments de la vie quotidienne.

Il révèle et explicite les valeurs éducatives portées par l'équipe et se redéfinit régulièrement.

La structure Multi-accueil « LOUS PITCHOUNS » accueille 20 enfants en 2 unités de vie par tranche d'âge et en fonction du développement psychomoteur. Elle est un lieu de vie et d'éveil qui a pour mission, en lien avec la famille, de permettre à l'enfant de se développer harmonieusement.

Présentation du Multi-accueil Lous Pitchouns

Alors gérée par la communauté de communes de Pellegrue, il a ouvert en 2005, avec un effectif de 16 enfants.

La structure d'accueil petite enfance LOUS PITCHOUNS est un établissement géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen depuis le 1^{er} janvier 2014, qui assure pendant la journée l'accueil régulier ou occasionnel d'enfants au sein d'une crèche collective.

Elle est placée sous la responsabilité du Président de la CDC du Pays Foyen et répond aux textes régissant les EPCI et les textes règlementaires des EAJE.

La raison d'être du service est de pouvoir rester ouvert et ainsi accueillir toutes les familles sans distinction, habitants ou non, la Communauté de Communes du Pays Foyen. Néanmoins, il faudra garder une attention particulière pour les familles « primo-arrivantes ». Car le territoire accueille un certain nombre de familles originaires du Portugal ou de Pologne. Ces familles maîtrisent peu la langue française et ont peu de ressources : elles effectuent les travaux saisonniers dans les vignes. Beaucoup de ces familles sont ressortissantes du régime agricole.

Le Projet d'établissement découle et reprend les grands principes de **la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant**.

Les objectifs sont :

- De favoriser l'intégration des familles en situation défavorisée ou éloignée des modes de garde.
- De permettre à tout enfant, quelle que soit sa situation, de bénéficier de moments de partage de jeux, d'activités éducatives et de rencontres.
- D'aider les familles à appréhender la séparation en nous confiant leur enfant.
- De permettre à l'enfant d'apprendre le « vivre ensemble » avant son entrée dans la scolarité.

Les modalités d'inscription, de suivi de la demande et d'attribution des places sont les suivantes : Un **primo-accueil** est effectué par l'animatrice du RAM, qui a un rôle d'**OAPE** (Offre d'Accueil Petite Enfance), pour toutes les familles qui souhaitent se renseigner sur les modes de garde proposés sur le Territoire.

Lorsque la famille a fait le choix de demander une place en crèche :

La commission d'attribution des places en crèches, composée du Vice-Président délégué à l'Enfance ainsi que des élus de la Communauté de Communes, de la coordinatrice petite enfance, de l'animatrice du RAM en tant qu'accueillante OAPE et les directeurs de structures, se réunit chaque année au mois d'avril et décide d'attribuer les places aux familles en fonction des critères suivants :

1. Pas de facture impayée.
2. Un des deux parents résidant sur le territoire
3. Enfant scolarisé sur le territoire ou issu des 5 communes ayant subi le redécoupage périmètres administratifs
4. Parents travaillant ou à la recherche d'un emploi
5. Famille Monoparentale ou Famille d'accueil
6. Présence de Fratrie (y compris famille recomposées)
7. Durée et volume du contrat

Les familles en insertion et en recherche d'emploi entrent dans les critères de priorité retenu par les élus de la collectivité, de façon à faciliter la disponibilité de ces familles. Nous permettons également des accueils occasionnels en fonction des places disponibles en crèches et des besoins ponctuels des familles.

Les familles qui ont accepté la place qui a été attribuée pour leur enfant, signent ensuite un contrat annuel avec la Communauté de Communes.

Ces familles sont alors reçues au sein du Bureau Enfance Jeunesse, qui est le guichet unique de l'Enfance, pour réaliser toutes les formalités administratives avant l'accueil de leur enfant au sein de l'EAJE.

Les objectifs du projet social tendent à respecter l'enfant dans sa globalité. C'est à dire de prendre en compte autant ses possibilités propres que le contexte social et culturel dans lequel il évolue.

L'identité culturelle sera respectée mais aussi les diversités sociales. Nous nous attacherons à permettre la mixité, ce qui répond à la diversité des cultures qui se côtoient sur la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Afin que l'enfant connaisse et apprivoise son environnement de vie, de nombreuses activités sont réalisées au sein du territoire. L'EAJE LOUS PITCHOUNS travaillera aussi en relation avec les autres structures d'accueil de la petite enfance du territoire et les associations locales proposant des activités pouvant être adaptées pour les plus jeunes enfants. Ce qui permettra la coordination de l'action éducative et le développement du lien social.

Ces activités sont :

- Projets en partenariat avec l'école maternelle et créer ainsi une passerelle « crèche-école ».
- Partenariat avec la médiathèque de Pellegrue (bébés lecteurs à la crèche, visite à la médiathèque)
- Participation à la Baby-Gym, avec les éducateurs sportifs du service enfance.
- Intervention de professionnels sportifs ou culturels au sein de la structure.

I. LE PROJET SOCIAL

↗ La zone géographique :

Pellegrue (*Pelagrua* en gascon) est une commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Gironde, en région Nouvelle-Aquitaine.

Ses habitants sont appelés les *Pellegruens*.

Pellegrue est une bastide du XIII^e siècle.

Le nom de la commune qui signifie *colline aux grues* (*Pella Grua*) proviendrait de ce qu'un groupe de grues se reposant à proximité du village aurait été dérangé par des brigands s'apprêtant à l'investir de nuit et, en prenant son essor, aurait réveillé les habitants qui auraient ainsi pu défendre leurs biens.

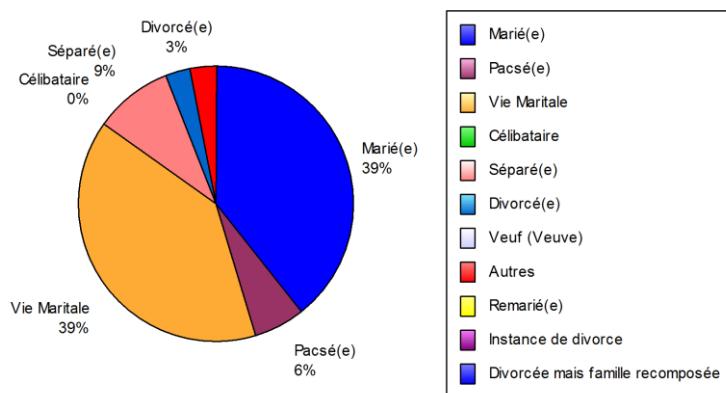
Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes du Pays de Pellegrue ayant été supprimée, la commune de Pellegrue s'est retrouvée intégrée à la communauté de communes du pays Foyen siégeant à Pineuilh.

Le multi-accueil Lous Pitchouns est situé à Pellegrue. C'est un bassin de vie, encore classé en ZRR

↗ **Quelques indicateurs démographiques** donnent une perspective de la vie du territoire :

On constate une répartition presque équivalente entre le mode de garde collectif et individuel, même si le mode de garde collectif reste un peu supérieur.

- **Répartition des Familles de la CDC du Pays Foyen par Situation Familiale, en 2019**



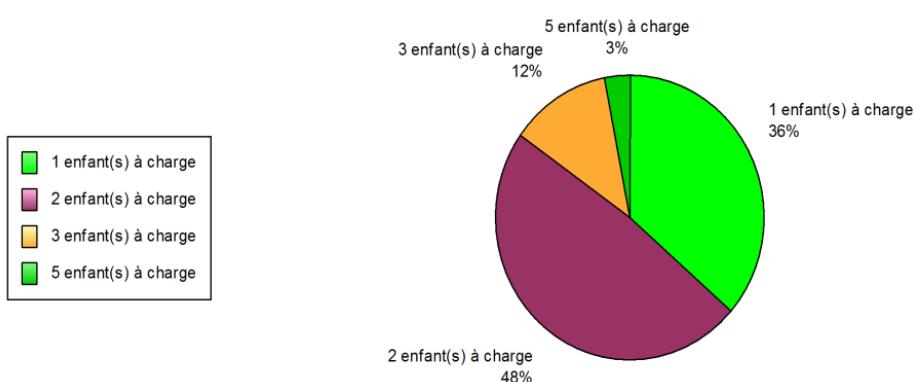
Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

↗ **Le Public accueilli au Multi-accueil Lous Pitchouns :**

- **Lieu de résidence des familles** fréquentant le Multi-accueil en 2019 :
 - 25 familles de la CDC du Pays foyen
 - 1 famille de Montaigne en Montravel et Gurçon
 - 7 Familles sur 3 autres Communautés de Communes avoisinantes

- **Composition des familles de la crèche Lous Pitchouns**

Répartition des Familles / Nb d'enfants à charge



- **Origine culturelle des familles accueillies**

C'est un secteur avec une diversité culturelle liée à l'activité saisonnière.

La mixité culturelle est importante dans les 3 structures. Elle reflète la diversité de la population.

Le multi-accueil Lous Pitchouns accueille des familles d'origine française, portugaise, polonaise et anglaise.

↗ **Modalités de fréquentation pour l'année 2019 :**

La crèche compte 37 enfants inscrits, dont 30 en contrats régulier de plus de 20 heures par semaine, en accueil occasionnel.

La fréquentation de la crèche diminue le mercredi et pendant les vacances scolaires.

↗ **Le partenariat :**

Les équipes veillent particulièrement à maintenir l'ouverture sur l'extérieur et le lien à travers des passerelles (ALSH, école, médiathèque...).

Le multi-accueil travaille en réseau avec l'ensemble des partenaires du secteur (MDS, CMP, bibliothèques...). Les structures font appel aussi à des intervenants extérieurs, en particulier pour l'éveil culturel et artistique de l'enfant.

↗ **le travail en réseau** au sein de la Direction de la Petite Enfance et avec les structures :

Le secteur propose aussi un accueil en crèche familiale et un Relais Assistants Maternels propose des ateliers et des informations aux Assistantes Maternelles du secteur qui accueillent enfants.

L'administration-gestion de la Direction de la Petite Enfance, le RAM et les équipes orientent les familles vers l'accueil le plus adapté à leurs besoins. En lien avec la Direction Education-Jeunesse, les équipes informent les familles des dates d'inscriptions à l'école maternelle.

II- LE PROJET ÉDUCATIF

Les axes du Contrat Enfance Jeunesse définissent le Projet éducatif de la structure :

- Continuer à Favoriser l'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 3 ans, facteur de réussite éducative
- Faciliter et accompagner le parcours de toutes les familles du territoire dans la recherche d'un mode d'accueil
- Faciliter l'accès des structures à toutes les familles

L'objectif est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence de ses parents et sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à son épanouissement et le préparer au mieux à sa vie future.

Etablir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la responsabilisation et la participation.

Les actions menées par le personnel de la crèche s'enracinent dans des valeurs qui :

- Donnent du sens à l'action,
- Partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion,
- Contribuent à établir une relation de confiance avec les parents,
- Place l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations des professionnels accueillants.

« La façon dont nous parlons à nos enfants devient leur petite voix intérieure » P. O'Hara

A- LES VALEURS PORTEES PAR L'EQUIPE :

1. Le respect de l'enfant, des parents et de l'équipe :

- a- Le respect de l'enfant et de son rythme (activités, repas, sommeil...) :

Les professionnelles font connaissance avec chaque enfant dans le respect de sa personne, de son histoire, et de ses rythmes. Prendre le temps de l'accompagner dans les apprentissages, au sein du groupe, tout en respectant ses choix, est une priorité. Ainsi nous favorisons les ateliers d'exploration. Une attention particulière est portée à l'accueil avec une prise d'informations orale et écrite.

b- Le respect des parents :

Respecter la culture familiale, valoriser les parents, et les rendre acteurs de l'éducation de leurs enfants permet d'instaurer une relation de confiance. Nous favorisons la continuité éducative tout en étant en cohérence avec le projet éducatif de la structure. Une régulation avec les parents est parfois nécessaire lorsque les règles sont transgressées, en évitant toutefois la posture de conseilleurs. Nous encourageons l'implication de la famille dans la vie de la crèche, sur les temps forts.

c- Le respect au sein de l'équipe :

La solidarité dans l'équipe permet de se suppléer, et de passer le relais, si nécessaire. Nous veillons à rester en cohérence entre collègues à l'égard des enfants et des parents. Le dialogue entre professionnelles, permet de résoudre les différents dans un climat de confiance, tout en se recentrant sur l'intérêt de l'enfant.

2. Favoriser l'autonomie de l'enfant :

Donner des repères à l'enfant à travers des rituels, selon une conduite éducative commune
L'aider à faire seul en respectant son rythme, et l'accompagner dans son apprentissage en le valorisant
Aménager l'espace qui favorise son autonomie, la liberté motrice et la socialisation
Proposer la libre activité à travers des explorations.

3. Accompagnement à la parentalité :

S'adapter aux différents modèles parentaux
Accompagner les parents dans la démarche de développement global de l'enfant
Créer du lien entre professionnelles et parents et entre parents
Favoriser les partenariats permettant de répondre aux interrogations des parents (soirées à thèmes/pmi)

4. La discréction professionnelle :

La discréction professionnelle (qui est un devoir) est garantie au sein du service, concernant les informations relatives aux usagers. Les réunions d'équipe, permettent de parler en toute confidentialité des sujets concernant l'accueil des enfants et des familles.
Le secret professionnel est respecté par les professionnelles en responsabilité, si des informations majeures relatives à la santé, au comportement, ou à la situation familiale d'une personne, ne peuvent être divulguées.
Le devoir de réserve indique l'importance de faire preuve de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles, pendant et hors du temps du service.

5. L'esprit d'équipe :

Communiquer, lors de temps formels et informels, en développant notre capacité d'écoute, et de dialogue.
La réunion mensuelle est un temps collectif d'échanges afin d'améliorer les pratiques quotidiennes.
En tant que professionnelles, respecter ses collègues et savoir se remettre en question.
Adopter une posture favorisant la cohésion de l'équipe : prendre le relais, se relier à travers une conduite éducative commune, et faire appel à nos partenaires (coordinatrice, médecin, sophrologue)

B- LES BESOINS DE L'ENFANT

1. Les besoins physiologiques

Ils sont relatifs à la santé physique de l'enfant : manger et boire, dormir, respirer, avoir une bonne hygiène corporelle, maintenir la température du corps, afin que l'enfant ait un sentiment de sécurité et de confort.

Ces besoins sont garantis en respectant le rythme de l'enfant, tout en favorisant son autonomie, par exemple pour la prise du repas, ou l'acquisition de la propreté.

Les professionnelles sont attentives au bien-être de chaque enfant, à travers des soins adaptés.

Les parents et l'équipe échangent en ce sens lors des transmissions du matin et du soir.

Pour l'enfant qui va passer sa journée à la crèche, le petit déjeuner, est un moment privilégié à partager en famille.

Le médecin référent, les interlocutrices de la PMI (médecin de PMI et/ou puéricultrice de PMI), sont des personnes ressources autour du développement de l'enfant, lors d'entretiens individuels ou de rencontres à thèmes.

2. Les besoins de sécurité physique et psychique

a- Besoins de sécurité physique :

L'aménagement de l'espace, conçu avec du mobilier adapté, est évolutif au cours de l'année, en fonction du développement des enfants.

Le personnel qualifié, en nombre suffisant, encadre les groupes, attentif à chaque enfant.

Les professionnelles pratiquent des soins quotidiens, observent et repèrent les signes révélant l'état général de l'enfant.

b- Besoins de sécurité psychique :

L'enfant a besoin de se sentir reconnu et respecté en tant qu'individu, pour grandir avec confiance et estime de soi : être à l'écoute de ses émotions, savoir les nommer et l'aider à les gérer, en fonction son degré de maturité.

De la même façon, il apprendra à respecter les règles et les rituels de la collectivité, à être en lien avec les autres, et à passer du jeu solitaire au jeu parallèle, puis au jeu partagé.

Ainsi, il pourra trouver sa place, s'épanouir dans le groupe de pairs, et progressivement se socialiser.

L'objet transitionnel (doudou), permet à l'enfant de se sécuriser tout au long de la journée.

Pendant les transitions, parfois source d'angoisses, les rituels donnent des repères à l'enfant.

Les échanges avec les parents sont déterminants pour faire le lien entre la crèche et le milieu familial.

L'équipe est parfois amenée à orienter les familles vers des interlocuteurs (Pédiatre, psychomotricien)

3. Le besoin d'attention

Chaque personne au sein de la structure, l'enfant comme l'adulte, reçoit une attention particulière.

Les professionnelles soutiennent l'activité de l'enfant à travers le regard attentif et bienveillant qu'elles posent sur lui, et de manière impartiale accompagnent tout le groupe.

Elles veillent à réguler avec neutralité les tensions entre enfants, sont à l'écoute et guident leurs explorations par l'animation de pôles de jeux, sur un mode non-directif.

Elles font du moment des transmissions aux parents, un moment privilégié pour que chaque enfant se sente considéré, dans le cadre de la continuité éducative.

4. Le besoin d'accomplissement de soi

Il s'agit d'accompagner l'enfant vers son autonomie tout en valorisant ses progrès et l'amener à prendre confiance en lui. Il évolue également en imitant ses pairs.

Acquérir la position debout et la marche par la liberté motrice, manger en tenant seul sa cuillère, se nettoyer la bouche et les mains après le repas, devenir propre en allant régulièrement sur le pot, se déshabiller et se rhabiller au moment de la sieste, faire seul dans les activités, sont autant de tâches quotidiennes à accomplir, sous le regard bienveillant de l'adulte.

En favorisant les séparations du matin et les retrouvailles du soir, les professionnelles amènent progressivement le jeune enfant à s'individualiser, à faire ses propres expériences, tout en respectant la nature du lien d'attachement avec son parent ou tuteur.

C- LE PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET EDUCATIF	METHODOLOGIE DE L'EQUIPE
<p>L'ACCUEIL : Il s'agit d'accueillir l'enfant et sa famille dans un climat chaleureux, agréable et créatif. Les accueillantes mettent ainsi en œuvre un environnement sécurisant et sécurisé où l'enfant, en lien avec sa famille, quelle que soit son origine culturelle, va évoluer, grandir, s'épanouir et développer un comportement social.</p>	<p>-Les accueils du matin et du soir : Nous mettons en place un espace de vie convivial afin que l'enfant se sente à l'aise et ressente de l'intérêt à venir à la crèche. - Les parents préparent les enfants pour la journée</p> <p>-Un pointage est fait par un système informatique. La passation se fait de bras en bras, un portillon faisant séparation dans l'un et l'autre espace de vie. Pour que les plus grands qui marchent, le portillon est ouvert (enlever cette phrase).</p> <p>-Lors de l'accueil du matin, le professionnel laisse au parent et à l'enfant le temps nécessaire pour la séparation, rassure et verbalise si besoin. Parallèlement, un échange se fait sur le quotidien de l'enfant, puis rapporté sur la fiche journalière : état de santé, sommeil, prise de repas, évènement particulier ; et l'heure et la personne venant chercher l'enfant. Pour les bébés un cahier est mis en place pour le partage des informations. Ainsi nous adaptons notre attitude pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions. Le cahier de transmission, réservés aux professionnelles, renseigne sur toutes les informations relatives à une bonne qualité d'accueil.</p> <p>- Le doudou (peluche, sucette, linge) auquel l'enfant s'attache, fait le lien entre l'univers familial et la structure. Au moment des séparations, pendant la période de familiarisation, lors de l'endormissement et les petits chagrins, le doudou rassure. Consciente de la place du doudou dans la vie de l'enfant, les professionnelles lui font une place toute particulière : il est à disposition toute la journée, section bébés dans un château à doudous mural. Avant la séparation des groupes à 9h, un rassemblement sur le tapis, avec une comptine ou une histoire, est un moment de partage plaisant. Les grands, lors du rituel du bonjour, sont amenés à déposer leur doudou dans une sacoche, pour le temps de l'activité, mais reste accessible. Lors des retrouvailles, l'émotion de l'enfant est parfois exacerbée. Là encore, il est nécessaire de prendre le temps, laisser l'enfant finir son activité, avant de retrouver son parent. Puis l'accueillante livre aux parents les informations importantes de la journée de l'enfant, répertoriées sur une fiche journalière.</p>
L'EVEIL :	Les activités quotidiennes sont réalisées par petits groupes d'âges, en s'adaptant aux besoins des enfants et en instaurant un climat de confiance et de sécurité.

<p>L'éveil du tout-petit est au cœur du travail des professionnelles. Le jeu est essentiel, car il participe du développement harmonieux de l'enfant.</p> <p>Le jeu est la principale activité de l'enfant. Et c'est dans le plaisir du jeu qu'il se construit, grandit, et consolide sa sécurité affective. Il développe alors ses capacités motrices, langagières, sensorielles, cognitives et créatives. Il s'ouvre au monde et apprend à vivre avec les autres. L'apprentissage des règles s'intègre aussi par le jeu. Maîtriser ses impatiences puis s'adapter au monde environnant passe aussi par l'interdit et la frustration. Les professionnelles accompagnent l'enfant dans ce processus.</p>	<p>Les accueillantes visent à diversifier la palette d'animations, et d'explorations. Chaque activité a des visées pédagogiques et le guide vers un apprentissage, mais c'est le plaisir qui motive et pousse à entreprendre. L'adulte est présent, disponible, mais veille à ne pas envahir, ni interrompre un enfant pendant son jeu. Il s'agit de proposer des activités variées et adaptées :</p> <p>1-Jeux libres :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des jeux d'extérieurs : Véhicules, toboggan, balançoires Petite maison pour les jeux d'imitation, de cache-cache Balles et ballons, cerceaux, Biliblo, dalles psychomotrices -Dans la salle de vie, des coins installés ou permanents : Cuisine, consacré aux jeux d'imitations Encastrement, empilage et transvasement Parcours Psychomoteurs Garage, tapis de voitures et petites voitures Les animaux de la ferme, et de la savane -Des jeux sensoriels d'éveil aux 5 sens dans ambiance apaisante de l'espace Snoezelen : dalles sensorielles, 3 boîtes avec des jeux de lumières, objets tactiles, sonores ; coin cocooning <p>2-Activités dirigées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Activités manuelles, reliées aux saisons ou au thème annuel : peinture, collage, pâte à modeler, pâte à billes, sable magique -Comptines, chansons et manipulation d'instruments de musique -Activités thématiques (les émotions, le cirque...) -Avec un intervenant extérieur : danseur, musicien <p>3-Sorties dans le cadre des divers partenariats : permettant une ouverture sur l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> -séances lecture à la Médiathèque, et retrait d'ouvrages -Atelier à l'école maternelle, expo d'œuvres -Carnaval -Passerelle Alsh -Sorties à la Résidence pour personnes âgées -Promenades, marché des producteurs, vendanges, visite à la boulangerie <p>Nous proposons des jeux qui favorisent l'égalité entre les filles et les garçons ; des jeux mixtes, sans distinctions, sans obliger les garçons à jouer avec tels jeux et les filles avec des jouets qu'on pourrait classer de « féminin », poupées...), que ce soit durant les jeux libres ou durant les activités guidées (jeux sportifs, activités manuelles, présence d'intervenants...).</p>
<p>LE REPAS :</p> <p>Quotidiennement, les enfants disposent d'une alimentation saine et équilibrée.</p> <p>Notre but est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser le plaisir et l'autonomie de l'enfant au cours du repas. 	<p>Les repas sont organisés, en lien constant avec les parents. Les menus diététiques sont élaborés, en concertation entre l'équipe de direction et l'agent de restauration. Celui-ci prépare les repas en fonction des besoins et l'âge des enfants et dans le respect des normes HACCP. Favoriser la découverte est privilégié : variété des aliments, du mode de préparation, des formules de repas en plateaux, debout, en pique-nique.</p> <p>Pour les bébés, le respect du rythme est une priorité. Il n'est pas question de réveiller un enfant pour lui donner à manger. Les biberons</p>

<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'éveil du goût et la diversité -Respecter son appétit -Respecter son rythme <p>Le moment du repas met en jeu les relations affectives. Par son attitude, son acceptation ou son refus alimentaire, l'enfant possède un pouvoir dont il peut user. Ce n'est pas toujours facile pour les parents d'accepter que leur enfant cherche à s'affirmer aussi au cours du repas.</p> <p>Nous favorisons un climat de convivialité et de plaisir partagé entre les enfants, et privilégions un repas serein et calme.</p>	<p>sont préparés à la demande. La tétée est un moment privilégié, où un échange s'établit entre l'enfant et la professionnelle.</p> <p>Pour les petits-moyens, l'enfant prend son repas dans une chaise haute puis à table. Ce sont les parents qui font l'introduction de nouveaux aliments, et l'alimentation lactée est conforme à celle pratiquée à la maison.</p> <p>L'équipe est attentive notamment aux réactions cutanées, car une intolérance ou allergie peut représenter un risque pour l'enfant. Pour les allergies avérées, un PAI stipule la restriction à appliquer.</p> <p>Dès que l'enfant manifeste le désir de participer activement à son repas, l'adulte le laisse « prendre les choses en main » : autoriser les doigts, dans une juste mesure, et lui confier une cuillère pour qu'il se familiarise avec cet objet, tout en l'a aidant à manger avec une autre cuillère. Avec quelques encouragements, il exprimera bientôt la volonté de ne plus être aidé.</p> <p>Les plats lui sont proposés, et nous l'invitons à goûter, sans jamais l'y forcer.</p> <p>Pour les moyens et grands : midi (11h30/12h15) et goûter à 16h</p> <p>Les enfants sont accompagnés pour se laver et se sécher les mains</p> <p>Ils choisissent la place qu'ils désirent occuper.</p> <p>Le menu est annoncé par la cuisinière, lorsque les enfants sont installés. Comme pour les plus petits, les enfants sont invités à goûter.</p> <p>Progressivement, ils mangent seuls, même s'ils ont besoin de beaucoup de temps, et d'entraînement pour maîtriser cet apprentissage. La préparation des aliments varie (diverses textures) et il est proposé plusieurs formules de repas (repas en plateau, à l'assiette, pique-nique). Une comptine permet aux enfants d'apprendre petit à petit à se nettoyer la bouche et les mains</p>
<p>LE SOMMEIL :</p> <p>Dormir est un acte nécessaire qui satisfait le besoin naturel de repos.</p> <p>Lorsque l'enfant dort, il ne fait pas que se reposer, cela va bien au-delà :</p> <ul style="list-style-type: none"> -il récupère, ce qui lui permet de se réveiller reposé -il grandit : c'est principalement pendant le sommeil que l'hormone de croissance est sécrétée. -Son système nerveux s'organise et se perfectionne -Il mémorise -Il rêve, ce qui l'aide notamment à évacuer les tensions accumulées au cours de la journée -Son système immunitaire se renforce : c'est au cours de la 	<p>Nous veillons à respecter le rythme de sommeil de l'enfant tout en étant conscientes de l'organisation générale du groupe. Le dialogue avec les parents est fondamental pour que l'équipe sache dans quelles conditions se passe le repos à la maison. Il est nécessaire d'apporter tout ce qui peut favoriser la sécurité affective de l'enfant, par conséquent lui permettre de s'endormir : « doudou », tétine, couverture ou gigoteuse. Mais c'est surtout la parole des parents qui est indispensable pour rassurer l'enfant et lui permettre de se sentir en sécurité à la crèche.</p> <p>Pour les bébés :</p> <p>Les plus petits dorment en fonction de leurs besoins et de leur rythme, dans un dortoir situé à côté de la salle de jeux. Pour cela les accueillantes apprennent à identifier les signes de fatigue de chaque enfant, et adapte le rituel d'endormissement.</p> <p>Progressivement, les siestes des bébés font place à un temps de sommeil après le repas pour les plus grands.</p> <p>Toutefois, un temps de repos sera proposé dans le coin calme de la salle de jeux si un enfant en exprime le besoin.</p> <p>Pour les plus grands :</p> <p>Lorsque les enfants arrivent dans le dortoir, après le repas chacun peut retrouver son lit, toujours installé au même emplacement, et identifiable par une étiquette (prénom). Ils disposent de leur tétine et /ou de leur « doudou » pour s'endormir. L'enfant est accompagné mais aussi</p>

<p>nuit que le taux de globules blancs est à son maximum. Pour bien jouer ce rôle, le sommeil chez l'enfant doit être suffisant, régulier mais aussi de bonne qualité.</p> <p>C'est en laissant l'enfant développer son schéma d'autoréconfort qu'on lui apprend à s'endormir et à se rendormir seul.</p> <p>On peut ainsi considérer le sommeil de l'enfant comme une des étapes essentielles à franchir pour acquérir son indépendance.</p>	<p>respecté dans ses rituels d'endormissement. La sieste est surveillée par une professionnelle, attentive aux signaux de l'enfant.</p>
<p>L'HYGIENE :</p> <p>L'hygiène passe d'abord par celle des locaux, du matériel et des précautions prises par le personnel.</p> <p>L'hygiène de l'enfant, c'est tout d'abord le rôle des parents.</p> <p>Lors des <u>soins d'hygiène</u> à la crèche, les professionnelles ont comme premier objectif le respect de l'enfant et de son intimité. Elle propose à l'enfant, sa participation active afin de favoriser son autonomie.</p> <p>Le bon moment pour l'<u>acquisition de la propreté</u> est celui où l'enfant est physiologiquement et psychologiquement prêt. Il s'agit d'une maturation neuromusculaire. L'équipe respecte les démarches entreprises par les parents, en fonction du rythme naturel de l'enfant (mettre sur le pot, toilettes, etc.) et favorise le dialogue.</p> <p><u>Le lavage des mains</u> est un apprentissage progressif, que l'enfant prend plaisir à faire seul, lors des temps forts de la journée, parfois amenée de manière ludique.</p>	<p><u>Les soins corporels</u> sont effectués par les professionnelles avec calme et douceur, en privilégiant l'échange individualisé avec l'enfant.</p> <p>Nous portons une attention constante à tout signe, faisant penser à une maladie contagieuse, ou à une atteinte corporelle (morsure par un petit copain ou lésion suspecte)</p> <p>Des rechanges sont prévus dans le sac de l'enfant lorsqu'il se salit, afin que l'enfant reste propre et confortable.</p> <p><u>L'acquisition de la propreté</u> est possible lorsque l'enfant marche, peut monter un escalier en alternant les pieds et manifeste le désir d'être propre.</p> <p>Notre rôle, en accord avec les parents, est alors de proposer régulièrement le pot ou les toilettes et le féliciter de ses progrès. La pudeur de l'enfant est garantie par la mise en place de paravent entre les toilettes et par la discréetion de l'adulte. Les portes des salles de change sont fermées, surtout pendant les temps d'accueils du matin et du soir.</p> <p><u>Le lavage des mains</u>, par l'enfant, est amené au fur et à mesure de son évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avant si besoin et après le passage aux toilettes (lavabo) -Avant et après le repas (comptine spécifique pour la bouche et les mains, avec un gant humide) -A d'autres moments de la journée, si nécessaire. <p>Les bébés et moyens sont nettoyés après le repas avec un gant, ou après une activité salissante, jusqu'à ce qu'il soit en âge de se déplacer au lavabo.</p>

LES ESPACES NECESSAIRES	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
L'ACCUEIL :	<p>Le hall d'entrée est sécurisé avec un digicode (le code changé chaque année) sera donné uniquement aux familles fréquentant la crèche). Les parents mettent des sur-chaussures, et les chaussons à leur enfant du groupe des moyens et des grands, puis les accompagnent dans la salle d'accueil.</p> <p>Des bancs et des casiers bas permettent de favoriser l'autonomie des enfants, lors du déshabillage.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les vêtements sont accrochés aux porte-manteaux. <p>Les bébés sont préparés pour la journée dans le couloir donnant sur leur espace de vie, où des casiers et porte-manteaux sont à disposition. Des sacoches murales, en face du dortoir sont réservées au nécessaire de la journée.</p> <p>L'accueil, groupé entre 7h30 et 9h, et 17h15 et 18h30, se fait dans la salle de vie des bébés, plus spacieuse.</p> <p>Les parents effectuent le pointage à l'arrivée et au départ sur l'écran tactile situé dans le couloir, en allant vers l'espace des bébés.</p> <p>Un espace des familles au centre de la structure, permet de recevoir les parents en toute confidentialité, pour partager des informations particulières.</p>
L'EVEIL :	<p>L'espace des bébés : Est aménagé de façon évolutive au cours de l'année en fonction de l'évolution des enfants.</p> <p>L'espace des grands : Comporte des coins de jeux, amovibles, selon les besoins (espace pour danser, dormir, jouer calmement)</p> <p>L'espace d'éveil sensoriel, situé au milieu de la structure, est accessible à tous les âges.</p> <p>Les espaces extérieurs : Une grande terrasse Un espace extérieur pour les bébés, avec un revêtement de sol approprié et un auvent pour protéger du soleil. Un espace extérieur pour les plus grands. Les véhicules 2 roues, sont stockés dans l'espace abrité de la terrasse.</p> <p>Lors des sorties, l'enfant apprend à s'adapter à différents espace de vie, et découvre un environnement de plus en plus large.</p>
LE REPAS :	<p>Une cuisine, qui répond aux normes d'hygiène, est aménagée en 3 espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le coin propre ; un espace Biberonnerie y est prévu - le coin sale -la réserve : Les livraisons s'effectuent par le devant de la crèche et y sont stockées. <p>Le déjeuner a lieu dans le coin repas de la salle des bébés : entre 11h et 12h30, et le goûter entre 15h30 et 16h30</p> <p>Le coin bébés :</p>

	<p>Nous favorisons la continuité de l'allaitement. Un protocole existe au sein de la structure précisant les conditions. Un fauteuil d'allaitement est disponible pour les mamans qui le souhaitent.</p> <p>Les bébés prennent le biberon dans les bras des professionnelles.</p> <p>Pour la prise des purées, l'enfant est installé dans une chaise haute, ou à table sur une chaise adaptée à sa taille.</p> <p>Le coin des moyens et grands : Deux tables basses et des chaises, sont disposées différemment en fonction des périodes de l'année, et du nombre d'enfants. Le mobilier est adaptable En fonction de l'évolution et de la taille des enfants. L'agent de restauration amène les plats sur une desserte, juste avant l'arrivée des enfants.</p>
LE SOMMEIL :	<p>Le dortoir des bébés est situé à côté de la salle de jeux et comporte 9 lits à barreaux.</p> <p>Des outils permettent d'optimiser le rituel d'endormissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déshabillage et utilisation d'une turbulette. -Veilleuse, boîte à musique <p>Le dortoir des moyens et des grands s'organise par l'installation de couchettes (13 au maximum), dans la salle de vie. Une professionnelle se détache pendant le repas pour préparer le temps de sieste.</p> <p>Des outils permettent d'optimiser le rituel d'endormissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déshabillage et utilisation d'une panière pour ranger les vêtements au pied du lit, favorisant les repères et l'autonomie. -des musiques douces, selon les jours, peuvent amener de l'apaisement.
L'HYGIENE :	<p>Il y a deux salles de change :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Salle de change des bébés : côté opposé à la salle de vie Point d'eau à côté des deux plans de change, dont l'un possède un Escalier deux marches Casier individuel de rangement des couches, produit d'hygiène Deux petites toilettes adaptées et une poubelle de couches Distributeur de savon pour le change Distributeur de savon pour adulte et distributeur d'essuie-mains Caisse fermée à linge sale Armoire à pharmacie <p>-Salle de change des grands à côté de la salle de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lavabo et distributeur de savon pour le lavage des mains des enfants Deux toilettes adaptées et une poubelle de couches Rangements en hauteur pour les produits d'hygiène. Distributeur de savon pour le change Distributeur de savon pour adulte et distributeur d'essuie-mains Caisse fermée à linge sale Armoire à pharmacie <p>La Buanderie est située au centre de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un lave-linge et un sèche-linge Un étendoir

	Une étagère de rangement pour les produits de lavage.
LES ESPACES RESERVES AU PERSONNEL :	<p>Vestiaire du personnel : 8 vestiaires sont à disposition dans une salle dédiée à l'étage, spacieuse et lumineuse.</p> <p>La salle de pause : petite mais lumineuse à l'étage, elle dispose d'une table, chaises, évier, micro-onde et réfrigérateur</p> <p>L'espace d'accueil : au milieu de la structure, permettant les échanges formels et informels avec les familles, mais aussi entre professionnelles.</p> <p>Le bureau : disposé à l'étage, pour toutes les tâches administratives. L'accueil des familles</p> <p>Un local technique et d'entretien : fermé par une targette, les produits ménagers y sont stockés pour l'usage de l'agent d'entretien</p>

D- LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future.

Les principaux axes d'action sont déclinés comme suit :

- ✓ Les locaux :
 - Dans le souci de minimiser la consommation énergétique, la crèche est munie d'un système de chauffage par le sol avec circuit d'eau constante et d'éclairages à technologie LED.
 - La surveillance de la qualité de l'air dans les structures Petite Enfance (Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015), applicable au 1er janvier 2018, a déjà fait l'objet de contrôles.
 - L'aération des espaces est pratiquée au quotidien.
- ✓ Les achats responsables :
 - La démarche d'achat responsable s'applique autant que possible sur les biens de consommation courante et sur les outils informatiques avec la dématérialisation de la relation administrative.
- ✓ L'Alimentation :
 - La structure s'est engagée, via la formation d'agents, à respecter les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé) mais aussi à :
 - ◆ Privilégier la saisonnalité et la qualité des produits, ainsi que des cuissons adaptées
 - ◆ Ajuster le nombre de repas au plus proche des effectifs réels
 - ◆ Animer des ateliers d'éveil au goût, en lien avec les saisons
- ✓ L'entretien/le nettoyage des structures :
 - Afin de garantir un air sain et le respect de l'environnement, des éco-détergents à base d'ingrédients biologiques, certifiés Ecocert et contact alimentaire sont en partie utilisés pour l'entretien de nos structures. La centrale de distribution des produits garantit un dosage maîtrisé pour une consommation raisonnée.
 - Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau. Les locaux et le petit matériel sont régulièrement nettoyés à la vapeur par une centrale.
- ✓ La politique sociale :
 - Privilégier le recrutement de professionnels habitant sur le territoire.

Dispenser des formations, et encourager la professionnalisation par la Validation des Acquis de l'Expérience.

-Accompagner toutes les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale

✓ La pédagogie :

-Ayant un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants, les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau etc...

- Les activités servent de support aux actions de sensibilisation : ateliers de recyclage à partir de matériaux de récupération (boîtes de lait, de mouchoirs, bouchons...), travail sur les fruits et légumes de saison, et la création de jardinières (fleurs, potager...).

✓ Les éco-gestes du quotidien : Nous encourageons nos équipes à adopter un comportement responsable, et à transmettre ces valeurs aux enfants.

- ♦ Recycler : Collecter les piles, les cartouches d'impression, les capsules de café via la mise en place de containers dédiés dans nos structures.
- ♦ Trier : Trier consciencieusement les déchets selon ce qui est mis en œuvre localement.
- ♦ Lutter contre le gaspillage : Économiser l'énergie, l'eau, le papier, les essuie-mains.etc...

Optimiser la durée de vie de nos appareils électroménagers, en respectant le mode d'emploi

8 AUTRES ELEMENTS REGLEMENTAIRES.

A- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES, LES DUREES ET LES RYTHMES

L'autorisation d'ouverture est délivrée par le Président du Département, par l'intermédiaire de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) qui détermine l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement et le nombre de places d'accueil autorisées.

LOUS PITCHOUNS est une structure Multi-Accueil pour les enfants de 10 semaines (fin du congé de maternité) à 4 ans et jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap.

Elle a une capacité d'accueil modulée de 20 enfants entre 8h30 et 17h30 et de 12 enfants entre 7h30-8h30 et 17h30-18h30. L'accueil s'organise en deux groupes, soit de 12 enfants de plus de 18 mois et 8 enfants de moins de 18 mois, en tenant compte du développement de l'enfant.

Elle offre une amplitude d'ouverture de **7h30 à 18h30 DU LUNDI AU VENDREDI.**

Les périodes de fermeture sont :

- La semaine entre Noël et le premier de l'an
- 3 semaines sur la période d'été juillet-août
- Le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension
- Le lundi de Pentecôte
- Les jours fériés
- Les deux journées pédagogiques

Le gestionnaire se réserve le droit, par l'intermédiaire de la directrice de prendre une décision supplémentaire de fermeture (intempérie, raison de sécurité, ponts supplémentaires, journée pédagogique).

La structure accueille les enfants au titre d'un accueil régulier ou occasionnel selon les besoins de la famille et en cohérence avec les principes de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant tirée du Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, révisé le 24 janvier 2020, par le Ministère des Familles, de l'Enfance et du droit des femmes.

C'est avec les parents que la communauté de communes du pays foyen et la directrice choisissent le placement le plus adapté aux besoins et aux désirs de la famille, comme aux possibilités des crèches collectives et familiales de la collectivité.

1. L'accueil régulier et occasionnel

Les jours et heures de présence de l'enfant en crèche seront précisés sur la fiche d'engagement signée par les parents (avant signature du contrat) dont la place a été attribuée lors de la réunion de la commission d'attribution des places en crèche.

L'enfant est connu de la structure et a effectué la période de familiarisation.

Il n'y a pas d'accueil d'enfants entre 11h30 et 13h et entre 15h30-16h30, tout comme il est demandé aux parents de ne pas venir les chercher dans ce créneau horaire. Et ceci afin de ne pas couper le rythme des enfants et de leur permettre de prendre le repas dans le calme et à l'équipe de leur être totalement disponible.

Un accueil en demi-journée est possible :

- entre 7h30 et 11h30, sans repas
- entre 7h30 et 13h, avec le repas pris à 11h30
- entre 13h et 18h30, sans repas

a) L'accueil « régulier »

L'accueil régulier, sur les mêmes jours toutes les semaines ou le même volume horaire tous les mois, est contractualisé à temps complet ou à temps partiel pour une durée maximale de 1 an.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont formalisées au terme d'un contrat signé entre les parents et la Communauté de Communes du Pays Foyen. Ce contrat d'accueil précise le temps de présence choisi, c'est-à-dire les jours, l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant et les différentes modalités selon lesquelles il peut être résilié.

Selon les disponibilités, et après accord de la directrice, les parents pourront faire une demande écrite au Président de la CDC pour pouvoir modifier le contrat, par exemple en cas de changement professionnel ou de lieu d'habitation.

La mensualisation repose sur le principe de la place réservée et s'applique quel que soit le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant. Elle sera établie sur une base horaire.

Pour les contrats au-delà de 20h/semaine, pour les enfants de moins de 4 mois ainsi que ceux en situation de handicap, l'admission de l'enfant n'est définitive qu'après la visite médicale obligatoire effectuée par le médecin pédiatre de la crèche. Cette visite est faite dans les locaux de Lous Pitchouns en présence du parent ou de son représentant et de la directrice. Le médecin est amené à voir tout enfant sur demande de la famille, ou demande de l'équipe en accord avec la famille (même pour les contrats occasionnels).

b) L'accueil « occasionnel- ponctuel »

Cet accueil, sur les mêmes jours ou les mêmes heures à temps complet ou partiel, fait l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement qui ne peut excéder 3 mois. Au-delà des 3 mois, il sera récurrent donc contractualisé.

Le contrat est établi et signé dans les mêmes conditions que pour l'accueil régulier.

Tout dépassement des heures contractualisées entraînera une facturation supplémentaire le mois suivant. Les heures supplémentaires sont facturées au même tarif que les heures contractualisées.

Chaque cas sera étudié à l'inscription pour que les conditions les plus adaptées pour l'enfant soient choisies par la famille.

c) Accueil « occasionnel-non récurrent »

Cet accueil fait l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement. Le planning de la famille n'est pas fixe : c'est-à-dire, ni les mêmes jours, ni les mêmes heures possibles à l'année. Le contrat est établi et signé dans les mêmes conditions que pour l'accueil régulier, sans planification hebdomadaire. L'accueil est adapté en fonction du besoin des parents, qui, cependant, doivent fournir leurs plannings 15 jours minimum avant l'accueil de l'enfant.

2- Accueil « d'urgence »

Cet accueil reste à l'appréciation de la directrice et concerne une urgence sociale ou un besoin qui n'a pas pu être anticipé (hospitalisation d'un parent, perte définitive du mode de garde dans l'attente d'une alternative, changement dans la situation familiale, difficultés sociales soudaines).

L'enfant n'est pas connu de la structure.

Ceci reste une aide ponctuelle limitée et devant permettre au parent de trouver une solution.

Une place est réservée à cet accueil.

B- DISPOSITION POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Les structures d'accueil de la petite enfance ont une mission de prévention et de socialisation propre à favoriser une insertion sociale globale, cela suppose un partenariat actif et un accueil de la différence. L'observation attentive du jeune enfant permet un dépistage précoce, et parfois de prévenir une possible pathologie.

1. L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, redéfinies par le décret n°2000-762 du 1er août 2000 supposent l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, à la demande initiale de la famille.

Cette éventualité s'inscrit dans le projet de la structure lorsque le handicap est compatible avec la vie en collectivité et que les conditions nécessaires à la qualité et à la sécurité de l'accueil sont assurées.

Après concertation avec la famille, le médecin référent de la crèche mesure la faisabilité de l'accueil et participe à la décision d'admission. La décision finale appartient aux trois parties : médecin, famille, multi-accueil. Une dérogation peut alors être prononcée si l'enfant ne peut rentrer à l'école à l'âge requis. Si l'accueil ne peut être réalisé, les parents en seront informés et dirigés vers d'autres structures. Chaque accueil se fera en lien étroit avec les familles afin de répondre aux besoins particuliers de l'enfant et dans les meilleures conditions possibles. Les parents seront tenus informés des éventuels risques encourus par l'enfant au sein du groupe. L'accueil de cet enfant ne sera pas différent de celui des autres enfants, mais plus adapté à la problématique, rythmes personnels respectés, niveau d'étape de développement pris en compte, écoute et attention aussi bien envers l'enfant que pour ses parents.

Un PAI sera établi par le médecin à l'occasion d'une rencontre avec la famille et la directrice.

Celle-ci pourra rencontrer les parents et éventuellement les intervenants extérieurs pour adapter le mieux possible cet accueil. De plus, cela permettra de préserver les liens enfant-parent.

Néanmoins s'il s'avérait que l'établissement n'était plus adapté à l'enfant (taille de l'enfant, comportement inadapté, évolution de la pathologie...), les services concernés et la famille en seraient directement informés pour qu'une meilleure orientation puisse être mise en place. Le départ de l'enfant ne peut se faire qu'en parfait accord avec la famille et les éventuels services d'accompagnement.

2. L'enfant en danger ou en risque de l'être

Dans le cas de suspicion d'enfant en danger ou en risque de l'être, l'objectif est la protection de celui-ci. Le constat va s'effectuer avec l'ensemble des personnels concernés (équipe, PMI, services sociaux).

Dans un cas de suspicion, la directrice devra émettre une information préoccupante auprès des services sociaux après en avoir informé les familles.

Si le besoin de soins médicaux s'impose, les familles en seront informées et les soins seront organisés en liaison avec le médecin. Si un danger réel et immédiat se présente pour l'enfant, il conviendra de joindre le médecin après en avoir informé la famille au préalable.

L'équipe est vigilante et peut être amenée à en effectuer un retour auprès des services compétents-17

C- PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. L'importance du travail d'équipe

L'équipe éducative de la structure collective LOUS PITCHOUNS est pluridisciplinaire. Chaque professionnelle exerce un rôle déterminant, et complète les compétences des autres par ses capacités propres.

Afin qu'il y ait une cohésion dans l'action éducative, il est nécessaire que le travail d'équipe s'effectue dans les meilleures conditions, ce qui suppose une communication régulière que ce soit par la transmission journalière des informations concernant les enfants, la mise en place de projets, ou la résolution interne de possibles conflits. Le bien-être des enfants et la réponse aux besoins des familles doivent rester les objectifs communs à toute l'équipe, même si les moyens d'y parvenir peuvent être multiples et inhérents à chaque individualité.

L'esprit d'équipe est indispensable au bénéfice d'un exercice professionnel exigeant. Il va trouver sa source dans la diversité des qualifications, la complémentarité des savoir-être et savoir-faire. Chacun doit pouvoir trouver une place reconnue et valorisée. Les capacités à pouvoir se soutenir, se relayer, lors de temps forts ou difficiles vont favoriser un climat paisible et serein.

Les réunions d'équipe mensuelles permettent la réflexion commune, les remises en question et l'analyse des pratiques professionnelles, afin de définir les orientations à adopter.

L'équipe pluridisciplinaire éducative est constituée de :

- ♦ 1 Directrice / Educatrice de Jeunes Enfants
- ♦ 1 Directrice en Continuité de direction /Auxiliaire de puériculture
- ♦ 3 Auxiliaires de puériculture
- ♦ 3 Titulaires du CAEPE

Un Agent de restauration et un agent d'entretien, sont en lien étroit avec l'équipe éducative.

L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (souvent psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc une psychologue, extérieur à l'équipe que nous rencontrons 3 fois par an, à raison de 2h par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants (soit 6h par an).

2. La Directrice, éducatrice de jeunes enfants

La direction du multi-accueil est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.

Une mission d'accueil :

- Accueil des enfants et de leur famille, en concertation avec l'équipe
- Organisation et suivi des consultations d'admission, en relation avec le pédiatre.
- Accueil des stagiaires et de leurs enseignants, et des divers partenaires.

Une mission éducative :

- Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.
- Formation, coordination et suivi de l'équipe éducative du multi-accueil.

- Elaboration des projets également à travers plusieurs partenariats.

Une mission administrative :

- Gestion administrative et budgétaire de l'établissement
- Gestion et planning du personnel
- Elaboration et mise en œuvre et suivi du Projet éducatif et pédagogique, en lien avec l'équipe
- Gestion du matériel et logistique.

Une mission de coordination :

- Encadrement de l'équipe éducative, auxiliaires de puériculture, animatrices, stagiaires et personnel de remplacement. Animation des réunions de travail en équipe.
- Mise en application des règles d'hygiène et de sécurité(protocoles)
- Garantir l'application et le respect du règlement de fonctionnement par les familles
- Relations avec les différents partenaires éducatifs, culturels, coordinateurs et élus.

3. L'Auxiliaire de puériculture en continuité de direction

La continuité de direction est assurée par une auxiliaire de puériculture.

L'auxiliaire de puériculture favorise le développement global de l'enfant en lien avec la famille et stimule les initiatives de l'équipe dans le respect du Projet d'établissement.

En l'absence de la direction et par délégation, elle prend en charge des tâches liées à cette fonction, afin d'assurer la continuité de ce poste.

Une mission éducative :

- Prise en charge des activités psychopédagogiques et d'éveil par le biais de matériel adapté aux âges et au développement de chacun dans un environnement propice.
- Participation aux soins d'hygiène, de bien-être et de confort des enfants.
- Accompagnement de l'enfant et de sa famille par l'observation et l'écoute.
- Prévention des troubles du développement, et attention particulière et pour les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Accueil des parents et des enfants dans le respect des cultures.
- Formation et encadrement des stagiaires.

Une mission de gestion :

- Préparation et Co-animation des réunions de travail en équipe
- Gestion du matériel, mobilier, stock.

La continuité de direction :

L'auxiliaire de puériculture est placée sous l'autorité hiérarchique de la directrice éducatrice de jeunes enfants. En l'absence de celle-ci, elle travaille en partenariat et sous l'autorité de la coordinatrice petite enfance.

Son rôle est double, avec d'une part ses missions propres et d'autre part les remplacements de la directrice. Elle assure l'astreinte, en remplit toutes les fonctions, missions et prérogatives qui ne peuvent attendre son retour, sans que celle-ci soit déchargée de sa responsabilité juridique. Elle assure provisoirement la fonction hiérarchique, prend les décisions dans la continuité du projet d'établissement et dans l'intérêt du service.

Elle veille au respect du règlement de fonctionnement par les familles.

Dans le cas exceptionnel de l'absence simultanée de la directrice et de l'auxiliaire de puériculture en continuité de direction, c'est aux autres auxiliaires de puériculture à veiller au bon fonctionnement de l'établissement, sous l'autorité de la coordinatrice. Pour un besoin para médical, elles peuvent avoir recours aux responsables des deux autres structures de la CDC.

Elle sera en lien avec les divers partenaires, avec la connaissance de leurs rôles et des ressources proposées par le territoire.

4. L’Auxiliaire de puériculture

Son rôle est de répondre aux besoins des enfants, de les accompagner dans leur développement Psycho-affectif, dans le respect du Projet d’établissement. Elles les accueillent et veillent à leur santé et bien-être. De par sa formation, l’auxiliaire de puériculture est garante de la satisfaction des besoins de l’enfant. Sa présence constante en fait un des interlocuteurs privilégiés.

Une mission éducative :

- Accueil des enfants et de leur famille : accompagnement, prise en compte de leurs besoins, transmissions.
- Animation d’ateliers d’éveil.
- Implication dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif et pédagogique
- Participation active aux réunions d’équipe

Une mission de prévention :

- Observation de l’enfant.
- Garante de la sécurité de l’enfant.
- Hygiène des enfants.

5. L’Animatrice (Titulaires de CAEPE)

Son rôle est d’accompagner les auxiliaires de puériculture et de participer à l’éveil de l’enfant. Elles ont de plus en charge l’entretien du matériel et des locaux dans le respect des normes d’hygiène.

Une mission éducative :

- Accueil de l’enfant et de sa famille.
- Satisfaction de besoins des enfants.
- Participation aux activités d’éveil.
- Participation active aux réunions d’équipe

Une mission d’entretien :

- Mettre en application les protocoles d’hygiène.
- Désinfection des jouets.
- Participation de l’hygiène des locaux.
- Participation au nettoyage du linge.

6. Les stagiaires

Issus des centres de formations de CAP Petite Enfance, d'EJE, d'AP ou autres, ils intègrent la structure pour un temps de formation sur le terrain.

Ils adhèrent au projet pédagogique et agissent dans le strict respect des personnes et des lieux. Ils sont aussi soumis au secret professionnel.

Leur mission, définie par une convention collective, suppose l’accompagnement, le suivi et l’évaluation des travaux réalisés.

La présence d’un stagiaire majeur peut constituer un plus en matière de personnel disponible, au profit d’actions spécifiques ou de temps forts. Néanmoins, les stagiaires ne peuvent pas être considérés dans le personnel encadrant et reste sous notre responsabilité dans l’évaluation de leurs capacités.

Le partage des informations et des savoirs permet aussi à l’ensemble de l’équipe de rester informé et encourage une perpétuelle et nécessaire remise en question.

7. Le référent santé et accueil inclusif

La puéricultrice ayant cette mission assure en collaboration avec la Directrice, les actions d’éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Le référent santé participe au protocole mis en place pour les mesures d’éviction en cas de maladie contagieuse ou d’épidémie. En liaison avec les familles, il s’assure que les conditions d’accueil permettent le bon développement et l’adaptation des enfants dans l’établissement.

Il suit le développement des enfants tout au long de leur placement. Il est également consulté pour toute interrogation de l’équipe sur les enfants accueillis.

Le référent santé veille avec l'éducatrice au bon respect des normes d'hygiène et de santé, du sommeil, de l'alimentation et contrôle les vaccinations des enfants.

Il est éventuellement en relation avec le médecin de famille par le biais du protocole anti pyrétique. Il suit les protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) si nécessaire, en lien avec la famille.

8. La formation continue

Dans une pratique en constante évolution, il est important de pouvoir prendre du recul, s'interroger, se documenter, échanger.

Les temps de formation proposée aux professionnelles de LOUS PITCHOUNS répondent à ces nécessités sous forme de :

- Formations continue ou qualifiantes, Stages à thèmes
- Participation aux soirées d'information organisées par le RAM
- Colloques, congrès

Se ressourcer en abordant des thèmes correspondant aux intérêts du terrain, dynamise l'équipe et tend à optimiser son fonctionnement.

D- MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

- L'enfant et sa famille acteurs de sa vie dans la structure

Tout au long de son accueil au sein de la crèche, la famille est reconnue comme premier éducateur de son enfant.

1. Les premiers pas à Lous Pitchouns

La structure est un lieu d'accueil et de vie ouverte à tous, parents, futur parent et familles, au sens large du terme. De la qualité d'accueil découle la confiance relationnelle qui s'établit petit à petit.

Toute famille sera reçue au sein de la structure lors d'un temps de rencontre adapté et programmé.

Lorsque la demande d'inscription est confirmée, une visite de la structure a lieu, afin de présenter aux parents les locaux, le fonctionnement et l'équipe des professionnelles.

L'information délivrée vise à favoriser le dialogue et à établir une relation de confiance. Les parents ainsi renseignés et rassurés seront plus à même d'adhérer au projet de la structure, de transmettre à l'enfant la confiance établie et de faciliter la séparation.

L'inscription définitive sera actée, par l'établissement du contrat d'accueil, au BEJ (Bureau enfance jeunesse) et en référence à la fiche d'engagement, remise par la directrice.

2. La période de familiarisation

Après l'inscription, commence la période de familiarisation de l'enfant, mais aussi celle de ses parents. Il s'agit d'apprendre à se connaître, se familiariser avec le personnel et les autres enfants.

Pour que l'enfant s'intègre progressivement nous devons l'aider à découvrir un lieu inconnu. Ses parents viendront plusieurs fois avec l'enfant au multi-accueil. Durant ce temps, parents et accueillants, pourront parler du rythme de l'enfant, de ses besoins. L'enfant sera confié durant un temps très court qui augmentera au fur et à mesure de ses possibilités et de sa capacité à se séparer.

Au moment de la séparation, il ne doit y avoir qu'un seul « vrai départ », annoncé à l'enfant (ne pas partir en cachette, sans dire au revoir à l'enfant, même si cela est difficile), avec une durée prévue et respectée, et un « vrai retour » pour repartir avec l'enfant.

Les parents auront toujours la possibilité de téléphoner à la structure, pour échanger.

3. L'accueil quotidien, un dialogue continu

Les familles sont accueillies dans un espace adapté, décoré des œuvres des enfants. Un tableau les informe des activités et des menus de la journée. Dans les deux espaces, il existe un aménagement pour y ranger les effets personnels de chaque enfant.

Toute information relative à l'enfant suppose une transmission, afin d'assurer une continuité entre ce qui se vit à la maison et à la crèche, parfois avec le support d'un cahier, notamment pour les bébés. La structure se propose d'être aussi, pour la famille, un lieu de paroles et d'échanges qui, en fonction des expériences vécues, permet de répondre aux questionnements. Ces liens établis trouvent leur prolongement lors d'animations conviviales telles que les fêtes, sorties où la participation des parents est souhaitable.

4. Participation de la famille à la vie de la structure

Une rencontre de rentrée a lieu pour donner les informations générales de fonctionnement, rappeler les principaux points du règlement, et permettre à chacun de se connaître et d'échanger. Des événements sont organisés toute l'année. Ces moments doivent être conviviaux et permettre une sensibilisation aux échanges inter culturels et sociaux.

Les parents sont tenus informés des différents événements du multi accueil.

Ils sont invités à participer à la vie de la crèche et plus largement aux manifestations de l'enfance jeunesse de la CDC du Pays Foyen:

- Ateliers partagés Baby Gym au Dojo de Pellegrue, mais aussi musique ou jardinage.
- Galette des rois, participation à la réalisation du buffet de la fête de juin.
- Manifestations locales : Carnaval des écoles, exposition des œuvres de la passerelle crèche-école.
- Nous sollicitons aussi les parents pour de la récupération de matériel, en vue d'activités spécifiques.
- Les familles sont conviées à des soirées d'infos sur des thèmes liés à l'éducation, animées par une psychologue, mais aussi à la Fête de la Famille en juin, en sollicitant leur pleine participation.

E- MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

1- La Caisse d'allocation familiale (CAF)

C'est une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller technique, notamment pour la présentation des bilans annuels et des projets de la structure.

2- La Mutualité sociale agricole (MSA)

C'est une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller technique notamment pour la présentation des bilans annuels et des projets de la structure.

3- La protection Maternelle Infantile (MDSI de Sainte Foy la Grande)

C'est une relation de partenariat :

- Avec le médecin et les puéricultrices de la P.M.I. : concertations à propos des notions d'hygiène et de sécurité, mais aussi en rapport avec la santé de l'enfant, en accord avec les familles, ainsi qu'autour de l'aménagement de l'espace.
- Avec la directrice et les éducatrices des services sociaux lors d'accueil plus spécifique d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, en accord avec les familles, dans le cadre de la prévention.
- C'est aussi une relation d'écoute et de conseil.

4- Les établissements municipaux et communautaires

-Une action **Passerelle Crèche-Ecole**, via une convention entre les deux parties, est mise en place 5 fois dans l'année, en vue de faciliter la familiarisation des enfants à l'école maternelle.

-Le Centre de Loisirs : une action passerelle a lieu 2 fois par an, ainsi qu'une journée de familiarisation en juin, où les parents sont conviés à une visite et une réunion d'informations.

-La Médiathèque :

De septembre à juin, deux fois par mois les enfants bénéficient des lectures de la conteuse de la médiathèque de Pellegrue, soit à la crèche (Bébés Lecteurs), soit à la médiathèque.

-Les Services Techniques :

Ceux-ci peuvent intervenir pour la maintenance des bâtiments et leur entretien, ainsi que pour certains travaux, après demande de la directrice.

5- Les autres partenariats

D'autres partenariats sont possibles avec : les autres crèches de la collectivité, les associations locales, la ludothèque de Ste Foy la Grande, le Centre Socio Culturel le PIAF à Ste Foy la Grande, la RPA de Pellegrue, le marché de Pellegrue...

Actions de soutien à la parentalité :

Nous développons certaines attitudes au sein de la crèche : nous accueillons l'enfant et sa famille en prenant en compte l'environnement familial dans sa globalité. Nous créons une relation de confiance avec les familles en étant à leur écoute sans jugement. Nous favorisons la participation des familles à la vie de la structure. Nous veillons à conserver et valoriser la place des parents et les reconnaissons comme premiers éducateurs de leurs enfants. Nous privilégions les rencontres entre parents et professionnels, ainsi que les temps conviviaux.

Nous mettons également en place des matinées « parentalité » sur des thématiques choisies par les familles, les assistantes maternelles ou les professionnelles, dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) en collaboration avec le RPE, 3 fois par an, regroupant autour d'échanges des professionnels et des familles. Les thématiques sont variées : le Burn Out parental, la séparation, l'alimentation, le rôle du papa...

CONCLUSION

Le partage d'expériences, et la réflexion d'équipe ont permis la mise en place de bases communes de travail, afin d'harmoniser nos pratiques.

Ce projet permet de faire connaître et comprendre les enjeux de l'accueil des jeunes enfants et le travail au quotidien des professionnelles du multi accueil Lous Pitchouns.

Celles-ci s'attachent à créer une sécurité affective réelle et continue qui va permettre à l'enfant de se sentir suffisamment rassuré et en confiance pour investir et découvrir le monde qui l'entoure.

C'est aussi un outil de communication et d'informations essentiel sur le fonctionnement de la structure pour les familles, les stagiaires, les élus, les services extérieurs et les partenaires.

Ecrit résolument évolutif, il sera adapté aux nécessaires évolutions du monde de la petite enfance. Il devrait contribuer à faire progresser les professionnelles vers encore plus de pertinence et de compétence pour offrir un accueil de qualité aux enfants et aux familles, dans un lieu adapté et chaleureux.



CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

